

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS POUR SIÉGER AU SEIN DES COMMISSIONS DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

Vu le règlement intérieur de la commission FSDIE validé en Conseil d'Administration du 8 juin 2021 ;

Vu l'appel à candidatures du 22 janvier 2024 ;

Considérant que l'article 3 du règlement intérieur de la commission du FSDIE prévoit que la commission centrale est composée de quatre représentants des élus étudiants à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), un par secteur de formation ;

Considérant que l'article 4 du règlement intérieur de la commission du FSDIE prévoit que les commissions « aide aux projets » de campus (Bordeaux, Pessac, Talence) sont composées de quatre représentants des élus étudiants ou leur suppléant par campus, soit deux élus à la CFVU par campus ;

Considérant que l'article 18 du règlement intérieur de la commission du FSDIE prévoit que la commission « aide sociale » est composée de trois représentants des élus étudiants des conseils centraux de l'université dont un élu à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vus les délibérations et PV de dépouillement ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Sont désignés, parmi les représentants des usagers au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, pour siéger à la **commission centrale « aide aux projets »** du FSDIE :

Secteur de formation	Titulaire	Suppléant
Droit, économie, gestion	Elliott VIVIANT	Eve LEBARBIER
Lettres, sciences humaines et sociales	Matthieu COSTE	Quentin GAILLARD
Sciences et technologies	Nabil ES-SELYMY	Arthur VIENOT
Santé	Théo MAURIN	Romane MARC

Article 2.

Sont désignés, parmi les représentants des usagers au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, pour siéger aux **commissions « aide aux projets » de campus** du FSDIE :

Campus	Titulaire	Suppléant
Bordeaux	Théo MAURIN	Romane MARC
	Cécile MOINOT	Quentin GAILLARD
Pessac	Elliott VIVIANT	
	Arwen OGUEZ	Eve LEBARBIER

Talence	Arthur VIENOT	Léonie LAUDE
	Elorri OZAKI	Nabil ES-SELYMY

Article 3.

Sont désignés, parmi les représentants des usagers au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, pour siéger aux **commissions « aide sociale »** du FSDIE :

Titulaire	Suppléant
Elliott VIVANT	Gauthier LABOULBENE

Article 4.

Les représentants siègent au sein des commissions FSDIE jusqu'à échéance de leur mandat au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bordeaux.

Article 5.

La présente délibération sera transmise à la Rectrice, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'Université de Bordeaux.

Le président du Conseil Académique,

Dean LEWIS

